

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 29 août 2017****CP2017_08_43
id. 3452**

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ASTRUC, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BEQ (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme LE CORRE (pouvoir à M. DEPRINCE), Mme NEGRE (pouvoir à M. WEILL)

Absent(s) :

M. ALBUGUES

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**CRÉATION D'UN GÎTE DE GROUPES PUBLIC
COMMUNE DE FÉNEYROLS**

La loi NOTRe du 7 août 2015 positionne le Tourisme comme une compétence partagée entre les divers échelons de collectivités locales et permet au Département de poursuivre directement ou par délégation, son soutien à des activités touristiques, à condition qu'elles n'aient pas une finalité d'aide aux entreprises.

C'est dans ce cadre que les priorités en terme d'objectifs en matière de développement touristique pour le Tarn-et-Garonne ont été redéfinies. Ainsi, dans sa séance plénière du 28 juin 2017, l'Assemblée Départementale a voté le nouveau Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs pour la période de 2017 à 2021.

Ce nouveau schéma repose sur trois axes :

- construire et développer des lignes d'offres et de produits touristiques sur les territoires par la mise en place d'équipements structurants ;
- poursuivre et renforcer le développement qualitatif de l'offre en terme d'hébergements touristiques publics ;
- renforcer l'organisation partenariale en accompagnant la mise en réseau des offres de tourisme.

Les modalités d'octroi des aides aux maîtres d'ouvrages publics pour la modernisation et la création des gîtes d'étapes et/ou de groupes sont les suivantes :

Les projets présentés doivent comporter au moins 15 lits après travaux, s'intégrer dans les thématiques prioritaires au plan départemental et obtenir un label de qualité identifiée au plan national "Qualité Tourisme". L'amplitude d'ouverture devra correspondre aux objectifs de développement d'un tourisme hors saison. Ils concernent :

- la création, la rénovation ou l'extension pour les plus de 10 ans, la mise aux normes des équipements et les aménagements liés à l'accueil des personnes handicapées : taux de subvention départementale fixé à 30 % du montant HT des travaux dans la limite d'une dépense subventionnable de 100 000 € HT.

En application de ces dispositions, Monsieur le Président propose d'examiner le dossier de demande de subvention suivant.

* * *

Porteur de projet : commune de FENEYROLS

Création d'un gîte de groupes dans l'ancien hôtel des Thermes (TOU01004)
(CRU 2017 – PETR Midi-Quercy)

Peu avant l'année 2000, la commune a fait l'acquisition d'un ensemble de bâtiments de caractère situé dans un parc dominant sur les anciens thermes situés sur la rive droite de l'Aveyron au cœur des Gorges de l'Aveyron. Elle y avait installé, en gérance, un hôtel-restaurant labellisé "Logis de France".

Le contrat de bail commercial n'ayant pas été renouvelé au terme des 9 ans, la commune, attachée à son patrimoine, souhaite réhabiliter cet établissement en un gîte de groupe d'une capacité de 15 personnes.

Ce bâtiment restauré dans le respect de son authenticité, permettra de répondre à une demande croissante d'hébergement de caractère et de grande capacité sur le territoire du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron. Il dispose déjà d'un accès pour personnes à mobilité réduite. Toutefois, afin d'offrir à la clientèle touristique un hébergement confortable et de qualité, des aménagements s'imposent au niveau du gros œuvre et des travaux de second œuvre.

Le coût total de l'opération s'élève à **288 412,81 €** décomposés comme suit :

- gros œuvre.....	11 708,00 €
- travaux de rafraîchissement (peinture, plâtrerie, électricité, menuiserie...).	170 665,04 €
- mobilier et literie.....	76 991,00 € (non éligibles)

	259 364,04 €
- honoraires.....	29 048,77 €

	288 412,81 €

Le plan de financement

- Autofinancement de la commune	213 412,81 €
- Subvention Europe	sollicitée
- Subvention du Conseil Départemental	75 000,00 €
	dont 30 000,00 € (gîte de groupes)
	45 000,00 € (salle séminaires)

TOTAL	288 412,81 €

C'est donc une aide départementale d'un montant de **30 000 €** correspondant à 30 % de la dépense subventionnable plafonnée à 100 000 € HT qu'il est proposé d'accorder à **la commune de Féneyrols** pour cette opération, dans le cadre de la politique départementale touristique sur la création ou la modernisation de gîtes de groupes.

Cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental à l'article 204142, sous-fonction 94 (GESG).

Autorisation de Programme 2017	60 000 €
Engagement aux précédentes Commissions	27 114 €
Engagement à la présente Commission	30 000 €
Engagement cumulé	57 114 €
Restant disponible sur l'exercice 2017	2 886 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération du 28 juin 2017 ci-dessus rappelée,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'attribution d'une subvention départementale à la commune de Feneyrols d'un montant de 30 000 € pour la création d'un gîte de groupes public dans l'ancien hôtel des Thermes ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 204142 sous-fonction 94 (GESG) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC